



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### Demande d'enregistrement d'armes à feu (pour particuliers)

#### **AVANT DE COMMENCER...**

**UTILISEZ CE FORMULAIRE** pour faire une demande d'enregistrement de toutes les armes à feu sans restriction et à autorisation restreinte que vous avez nouvellement importées ou acquises autrement que par cession depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1998.

**N'UTILISEZ PAS CE FORMULAIRE** pour enregistrer une arme à feu qui vous a été cédée par une entreprise ou un particulier au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'enregistrement des armes à feu acquises par voie de cession, composez le 1 800 731-4000 ou visitez notre site Web à l'adresse [www.cfc-cafc.gc.ca](http://www.cfc-cafc.gc.ca).

**POUR ENREGISTRER UNE ARME À FEU**, vous DEVEZ être titulaire d'un permis d'armes à feu valide assorti des privilèges que nécessite la classe d'armes à feu pour laquelle vous demandez l'enregistrement. Vous devez aussi faire vérifier toutes les armes à feu par un vérificateur autorisé, sauf celles qui ont déjà été vérifiées. Composez le 1 800 731-4000 pour obtenir le nom d'un vérificateur autorisé dans votre région.

**VOUS N'ÊTES PAS TENU D'ENREGISTRER** les armes à feu historiques, les fusils à plomb dont la vitesse initiale est inférieure à 152,4 m (500 pieds) à la seconde ou dont l'énergie initiale est inférieure à 5,7 joules (4,2 pieds-livres), les armes à feu neutralisées de façon permanente qui ne permettent plus de décharger de munitions ou les dispositifs conçus et utilisés exclusivement à des fins de signalisation (comme les pistolets signaleurs). Composez le 1 800 731-4000 ou visitez notre site Web à l'adresse [www.cfc-cafc.gc.ca](http://www.cfc-cafc.gc.ca) afin d'obtenir des feuillets d'information indiquant quelles armes à feu sont historiques, les directives à suivre pour neutraliser une arme à feu de façon permanente, ainsi que d'autres renseignements.

**SI VOUS AVEZ BESOIN D'ESPACE SUPPLÉMENTAIRE**, fournissez tous les renseignements exigés sur une autre feuille, inscrivez votre nom et numéro de permis d'armes à feu au haut de la feuille et joignez-la à votre demande.

**SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE** ou si vous avez besoin d'un autre formulaire de demande, composez le 1 800 731-4000. Des renseignements supplémentaires et certains formulaires de demande sont mis à votre disposition sur notre site Web à l'adresse [www.cfc-cafc.gc.ca](http://www.cfc-cafc.gc.ca).

#### **N'OUBLIEZ PAS...**

de suivre toutes les mesures de sécurité lorsque vous maniez des armes à feu.

Les renseignements suivants donnent des explications concernant certaines parties du formulaire et vous aideront à répondre à certaines questions. Vous devriez lire les instructions au fur et à mesure que vous remplissez le formulaire. Si vous doutez toujours d'une question, composez le 1 800 731-4000 pour obtenir de l'aide.

Postez votre formulaire dûment rempli et toutes ses pièces jointes à l'adresse suivante :

**Bureau central de traitement**  
**C.P. 1200**  
**Miramichi (N.-B.) E1N 5Z3**

#### **A - TYPE D'ACQUISITION**

**Case 1** - Ne cochez qu'une seule case. Une arme à feu « nouvellement fabriquée » est une arme à feu que vous avez construite ou fabriquée. Il ne s'agit pas d'une arme à feu que vous avez récemment achetée d'une entreprise de fabrication ou de vente au détail d'armes à feu. Si vous cochez la case « Autre », inscrivez les détails liés à la possession de l'arme à feu dans l'espace prévu à cette fin. Si d'autres explications sont nécessaires, fournissez-les sur une autre feuille, inscrivez votre nom et numéro de permis d'armes à feu au haut de la feuille et joignez-la à votre demande.

#### **C - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPOSAGE POUR LES ARMES À FEU À AUTORISATION RESTREINTE SEULEMENT**

##### **LIEU D'ENTREPOSAGE**

Vous devez indiquer à quel endroit votre ou vos armes à feu à autorisation restreinte seront entreposées. Si toutes les armes à feu inscrites dans le présent formulaire seront entreposées à votre domicile, cochez la case et n'inscrivez rien aux cases 4 a) à e). Si toutes vos armes à feu à autorisation restreinte seront entreposées ailleurs qu'à votre domicile, remplissez les cases 4 a) à e). Si vous enregistrez plus d'une arme à feu à autorisation restreinte et que chacune de ces armes à feu sera entreposée à un endroit différent, autre que votre domicile, indiquez l'endroit où sera entreposée chacune des armes à feu sur une autre feuille. Inscrivez votre nom et numéro de permis d'armes à feu au haut de chacune des feuilles. (Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées.)

NOTA : Afin de transporter une arme à feu à autorisation restreinte, vous devez obtenir une autorisation du contrôleur des armes à feu de votre province ou territoire.

## E - RENSEIGNEMENTS SUR LES ARMES À FEU

### Carcasse / boîte de culasse seulement

La carcasse / boîte de culasse est l'élément principal d'une arme à feu auquel sont assemblés ou fixés la plaquette de poignée, le canon, le chargeur, ainsi que d'autres composantes. Si vous avez SEULEMENT la carcasse ou la boîte de culasse de l'arme à feu qui ne peut décharger de munitions, cochez cette case. Inscrivez le numéro de série (si vous le connaissez) et le plus de renseignements possibles sur l'arme à feu dans les cases prévues à cette fin.

### Numéro de série

Les armes à feu n'ont pas toutes un numéro de série. Si vous ne trouvez pas le numéro de série de votre arme à feu, inscrivez un « X » dans la case « Inconnu ».

Une arme à feu qui n'a pas de numéro de série doit tout de même être enregistrée. Au cours du processus d'enregistrement, le directeur de l'enregistrement assigne un numéro d'enregistrement d'arme à feu (NEAF) à chacune des armes à feu. Si votre arme à feu n'a pas de numéro de série et si elle ne peut être identifiée de façon unique, un NEAF sera délivré pour l'arme à feu. Des instructions vous seront envoyées accompagnées d'un numéro. Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 731-4000.

### Marque

La marque est généralement le nom de la compagnie, l'abréviation du nom de la compagnie, la marque ou l'appellation commerciale propre à l'arme à feu considérée.

### Fabricant

Le fabricant est le particulier ou l'entreprise qui fabrique les pièces de métal de l'arme à feu et les assemble afin d'en faire une arme à feu. Habituellement, la marque et le fabricant sont identiques. S'ils sont différents, les deux noms figureront sur l'arme à feu. Par exemple, Colt peut être la marque et Remington le fabricant.

### Modèle

Il s'agit du numéro de version ou de plan d'une arme à feu. Le modèle de l'arme à feu est souvent estampé à côté de la marque.

### Type

Consultez la légende du formulaire de demande pour inscrire le code correspondant au type d'arme à feu pour laquelle vous demandez l'enregistrement. Par exemple, si vous enregistrez une carabine, inscrivez RI dans la case. Les définitions ci-dessous pourraient vous être utiles.

**RI = Carabine** : habituellement une arme d'épaule, normalement à âme rayée.

**HG = Arme de poing** : arme à feu destinée, de par sa construction ou ses modifications, à permettre de viser et tirer à l'aide d'une seule main, qu'elle ait été ou non modifiée subséquemment de façon à requérir l'usage des deux mains.

**SG = Fusil de chasse** : habituellement une arme d'épaule normalement à âme lisse. Elle peut contenir de nombreux projectiles ou un seul.

**CV = Version commerciale** : arme à feu conçue et fabriquée à titre de version semi-automatique d'une arme à feu automatique.

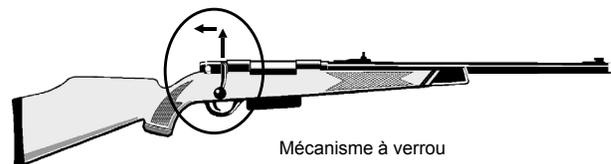
**CG = Fusil mixte** : arme à feu munie de plus d'un canon monté sur la boîte de culasse; ces canons sont fixés en permanence l'un à l'autre. Ce type d'arme à feu est habituellement muni de chambres pouvant recevoir plus d'un calibre et plus d'une jauge.

### Mécanisme

Le mécanisme désigne la façon dont la munition est insérée dans la chambre. Consultez la légende du formulaire de demande pour inscrire le code correspondant au mécanisme de l'arme à feu pour laquelle vous demandez l'enregistrement. Par exemple, si vous enregistrez une arme à feu dont le mécanisme est à verrou, inscrivez BA dans la case. N'inscrivez qu'un seul code. Si aucun code ne s'applique à votre arme à feu, inscrivez OT (Autre) et indiquez le type de mécanisme dans la case prévue à cette fin. Les définitions ci-dessous pourraient vous être utiles. Les codes décrivent les différents mécanismes.

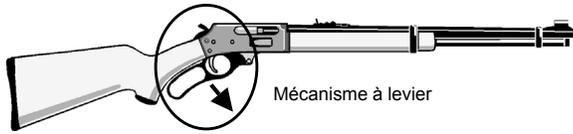
**A = À air comprimé, à ressort ou à gaz** : utilise de l'air comprimé ou du gaz comprimé pour propulser un projectile à une vitesse de plus de 152,4 m (500 pieds) à la seconde et excédant 5,7 joules (4,2 pieds-livres).

**BA = Mécanisme à verrou** : arme à feu dont le verrou ou le mécanisme de fermeture de culasse fonctionne de paire avec l'âme. Ce mécanisme est activé manuellement au moyen d'une projection ou d'une poignée fixée en permanence au verrou ou au mécanisme de fermeture.



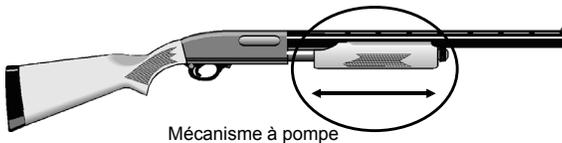
Mécanisme à verrou

**LA = Mécanisme à levier** : arme à feu dont le mécanisme de culasse est activé par un levier externe qui se trouve habituellement sous la carcasse ou la boîte de culasse.



**MB = Arme à feu à canons multiples** : arme à feu à chargement manuel et dépourvue de chargeur ou de magasin, dont les canons sont fixés en permanence l'un à l'autre (par exemple, les fusils de chasse à canons jumelés). Le nombre de coups d'une arme à feu à canons multiples correspond au nombre de canons de l'arme à feu.

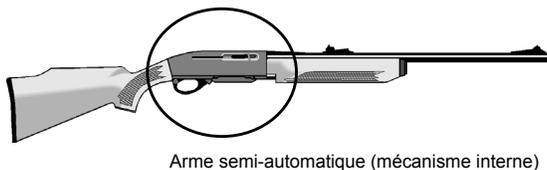
**PA = Mécanisme à pompe** : arme à feu activée par mouvement manuel dont le mécanisme est habituellement parallèle au canon. Ce mécanisme est aussi appelé mécanisme à coulisse ou à glissière.



**R = Revolver** : arme à feu, habituellement une arme de poing, comportant un barillet rotatif dans lequel se trouvent une série de chambres. Le tir est actionné successivement par un seul et même mécanisme. La chambre peut tourner dans un sens ou dans l'autre, tout dépendant du fabricant de l'arme à feu.



**SA = Arme à feu semi-automatique** : arme à feu à répétition qui décharge une seule cartouche chaque fois que la détente est enfoncée; l'énergie produite par le tir d'une cartouche assure le fonctionnement partiel du mécanisme. Parfois appelée « arme à feu à rechargement automatique ».



**SS = Arme à feu à un coup** : arme à feu comportant un seul canon, à chargement manuel, et dépourvue de chargeur ou de magasin (par exemple, un fusil de chasse dont l'unique canon est basculant). Dans le cas d'une arme à feu à un coup, le nombre de coups est toujours égal à « 1 ».

## Jauge / calibre

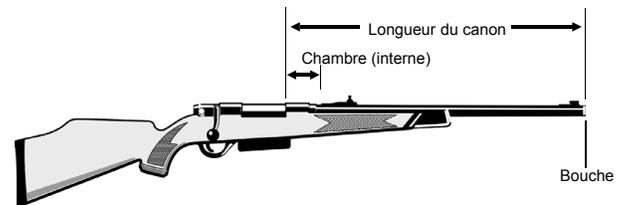
La jauge ou le calibre fait référence à la taille de la munition qu'une arme à feu peut décharger. Normalement, cette information est estampée sur le canon de l'arme à feu. Si votre arme à feu a plus d'un canon de jauges ou de calibres différents, inscrivez tous les nombres en les séparant par une barre oblique.

## Coups

Pour les armes à feu à un coup, le nombre de coups est toujours égal à « 1 ». Pour les armes à feu à canons multiples, le nombre de coups est le même que le nombre de canons. Pour les revolvers, le nombre de « coups » est le nombre de chambres dans le barillet. Pour les armes à feu à chargeurs, le nombre de « coups » est le nombre maximal de cartouches que le chargeur peut contenir, excluant la cartouche de la chambre.

## Longueur du canon

Lorsqu'il s'agit d'armes à feu autres que des revolvers, la longueur du canon correspond à la distance entre la bouche du canon et la chambre inclusivement, mais n'inclut pas la longueur de tout élément qui y est fixé. Consultez l'illustration ci-dessous.



La longueur du canon d'un revolver n'inclut pas le barillet. Mesurez de la bouche à la chambre inclusivement (par exemple, en insérant la baguette de nettoyage dans le canon lorsque le mécanisme est fermé). Inscrivez un « X » dans la case correspondant à l'unité de mesure (millimètres ou pouces).

## Fin visée par l'acquisition de l'arme à feu à autorisation restreinte

### Case k)

Si vous êtes un particulier qui faites une demande d'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte, vous devez indiquer la fin à laquelle les armes à feu seront utilisées.

### Tir à la cible ou compétition de tir

Un club de tir est un organisme sans but lucratif dont les activités comprennent le tir à la cible ou les compétitions de tir qui exigent l'utilisation d'armes à feu à autorisation restreinte ou d'armes de poing prohibées à un champ de tir agréé. Un champ de tir est un lieu conçu ou aménagé pour le tir sécuritaire, sur une base régulière et structurée, d'armes à feu pour le tir à la cible ou les compétitions de tir.

### **Collection d'armes à feu**

Pour qu'une arme à feu soit considérée comme faisant partie d'une collection d'armes à feu, vous devez déjà être reconnu en tant que collectionneur d'armes à feu par le contrôleur des armes à feu de votre province ou territoire, et l'arme à feu doit faire partie d'une collection véritable. Vous devez connaître les caractéristiques historiques, techniques ou scientifiques qui distinguent les armes à feu de la collection. S'il s'agit de votre première pièce de collection, composez le 1 800 731-4000 pour connaître la marche à suivre pour être reconnu en tant que collectionneur d'armes à feu.

### **Activité professionnelle légale / Protection de la vie**

Ces fins se rapportent à des circonstances très particulières. Si vous avez besoin d'une arme à feu à l'une ou l'autre de ces fins, veuillez composer le 1 800 731-4000 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

### **Numéro de certificat précédent (s'il y a lieu)**

Si vous présentez une demande d'enregistrement pour une arme à feu qui était enregistrée à votre nom avant le 1<sup>er</sup> décembre 1998, veuillez inscrire le numéro de certificat, (p. ex., une carcasse / boîte de culasse qui a été modifiée ou une arme à feu qui était enregistrée en vertu de l'ancienne législation).

## **F - RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉRIFICATEUR**

La vérification constitue un moyen de confirmer que les renseignements sur l'arme à feu l'identifient et en déterminent la classe à juste titre. La vérification est gratuite et est effectuée par un vérificateur autorisé qui est normalement un bénévole de la collectivité, comme un commerçant d'armes à feu, un membre d'un club de tir ou un instructeur de cours de sécurité dans le maniement des armes à feu.

Le vérificateur peut utiliser la case suivant la case j) de la partie E - Renseignements sur les armes à feu afin d'inscrire le numéro du Tableau de référence des armes à feu (TRAF). Lorsqu'il inscrit le numéro du Tableau de référence des armes à feu (TRAF), le vérificateur doit s'assurer d'inscrire l'identificateur Canon, calibre, coup (CCC) exactement comme celui-ci est indiqué dans le TRAF (c'est-à-dire fichiers « parents » et « enfants »).

### **LISTE DE CONTRÔLE**

#### **Avant de poster votre demande, avez-vous...**

- répondu à toutes les questions pertinentes?
- fourni tous les renseignements sur votre arme à feu?
- fait vérifier l'arme à feu par un vérificateur autorisé?
- joint une autre feuille comportant des renseignements supplémentaires (s'il y a lieu)?
- signé et daté la déclaration?



## DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'ARMES À FEU (POUR PARTICULIERS)

### ATTENTION :

Lisez la fiche de renseignements pour obtenir des explications. Utilisez un « X » pour indiquer votre réponse (s'il y a lieu). Écrivez en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

### A TYPE D'ACQUISITION (voir fiche de renseignements)

1. Type d'acquisition (cochez une seule case)

Arme à feu nouvellement fabriquée     Arme à feu nouvellement importée     Autre - indiquez comment vous êtes entré en possession de l'arme à feu.

### B RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2. Numéro de permis de possession et d'acquisition	3. a) Nom de famille
b) Prénom	c) Second prénom

### C RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPOSAGE POUR LES ARMES À FEU À AUTORISATION RESTREINTE SEULEMENT (voir fiche de renseignements)

**LIEU D'ENTREPOSAGE.** Indiquez l'adresse où seront entreposées vos armes à feu à autorisation restreinte (voir fiche de renseignements).

S'il s'agit de votre domicile, cochez cette case  et n'inscrivez rien aux cases 4 a) à e).

4. a) Rue / Emplacement de la propriété		b) App. / Unité
c) Ville	d) Province / Territoire	e) Code postal

### D DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Commet une infraction aux termes de l'article 106 de la *Loi sur les armes à feu* quiconque, afin d'obtenir un certificat d'enregistrement, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fausse ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans toutes les pièces jointes sont, à ma connaissance, exacts et complets.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date (A / M / J)

Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont exigés en vertu de la *Loi sur les armes à feu*. Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et pour administrer et appliquer la législation relative aux armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et, en outre, par les dispositions de la *Loi sur les armes à feu*.

**E RENSEIGNEMENTS SUR LES ARMES À FEU**

Réservé  
à des fins administratives

Remplissez la partie ci-dessous pour toutes les armes à feu que vous enregistrez (voir fiche de renseignements).  
Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, photocopiez cette page avant de la remplir.

<b>TYPE</b> (Inscrivez un des codes suivants à la case f) ci-dessous.) <b>RI</b> = Carabine <b>HG</b> = Arme de poing <b>SG</b> = Fusil de chasse <b>CV</b> = Version commerciale <b>CG</b> = Fusil mixte			<b>MÉCANISME</b> (Inscrivez un des codes suivants à la case g) ci-dessous.) <b>A</b> = À air comprimé, à ressort ou à gaz excédant 152,4 m/s (500 pi/s) et 5,7 joules (4,2 pieds-livres) <b>BA</b> = À verrou <b>LA</b> = À levier <b>MB</b> = À canons multiples <b>PA</b> = À pompe <b>R</b> = Revolver <b>SA</b> = Semi-automatique <b>SS</b> = À un coup <b>OT</b> = Autre (précisez)		
<b>1</b> a) Si l'arme à feu est une carcasse ou une boîte de culasse qui ne peut décharger de munitions, cochez cette case <input type="checkbox"/>		b) Numéro de série (si disponible) <input type="checkbox"/> Inconnu			
c) Marque			d) Fabricant (si différent de la marque)		
e) Modèle (si disponible)			f) Type		g) Mécanisme
h) Jauge / calibre	i) Coups	j) Longueur du canon <input type="checkbox"/> millimètres <input type="checkbox"/> pouces		Numéro du TRAF (doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)	
k) Si vous enregistrez une arme à feu à <b>autorisation restreinte</b> , vous devez indiquer à quelle fin vous l'utiliserez (cochez une seule case). <input type="checkbox"/> (i) Tir à la cible ou compétition de tir <input type="checkbox"/> (ii) Collection d'armes à feu <input type="checkbox"/> (iii) Activité professionnelle légale <input type="checkbox"/> (iv) Protection de la vie Numéro de certificat précédent (s'il y a lieu) ► _____ <b>Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.</b>					
<b>2</b> a) Si l'arme à feu est une carcasse ou une boîte de culasse qui ne peut décharger de munitions, cochez cette case <input type="checkbox"/>		b) Numéro de série (si disponible) <input type="checkbox"/> Inconnu			
c) Marque			d) Fabricant (si différent de la marque)		
e) Modèle (si disponible)			f) Type		g) Mécanisme
h) Jauge / calibre	i) Coups	j) Longueur du canon <input type="checkbox"/> millimètres <input type="checkbox"/> pouces		Numéro du TRAF (doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)	
k) Si vous enregistrez une arme à feu à <b>autorisation restreinte</b> , vous devez indiquer à quelle fin vous l'utiliserez (cochez une seule case). <input type="checkbox"/> (i) Tir à la cible ou compétition de tir <input type="checkbox"/> (ii) Collection d'armes à feu <input type="checkbox"/> (iii) Activité professionnelle légale <input type="checkbox"/> (iv) Protection de la vie Numéro de certificat précédent (s'il y a lieu) ► _____ <b>Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.</b>					
<b>3</b> a) Si l'arme à feu est une carcasse ou une boîte de culasse qui ne peut décharger de munitions, cochez cette case <input type="checkbox"/>		b) Numéro de série (si disponible) <input type="checkbox"/> Inconnu			
c) Marque			d) Fabricant (si différent de la marque)		
e) Modèle (si disponible)			f) Type		g) Mécanisme
h) Jauge / calibre	i) Coups	j) Longueur du canon <input type="checkbox"/> millimètres <input type="checkbox"/> pouces		Numéro du TRAF (doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)	
k) Si vous enregistrez une arme à feu à <b>autorisation restreinte</b> , vous devez indiquer à quelle fin vous l'utiliserez (cochez une seule case). <input type="checkbox"/> (i) Tir à la cible ou compétition de tir <input type="checkbox"/> (ii) Collection d'armes à feu <input type="checkbox"/> (iii) Activité professionnelle légale <input type="checkbox"/> (iv) Protection de la vie Numéro de certificat précédent (s'il y a lieu) ► _____ <b>Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.</b>					

Cochez cette case si vous avez joint une ou des feuilles supplémentaires énumérant des armes à feu.

**F RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉRIFICATEUR - À remplir par un vérificateur autorisé (voir fiche de renseignements).**

5. a) Numéro du vérificateur		b) Nom de famille		c) Prénom	
d) Signature du vérificateur				e) Date (A / M / J)	